

**Mouvement patronal : la fracture entre petits et gros**

le 03/12/2014

*Le mouvement de colère des patrons qui les a conduits à défilier dans la rue le 1<sup>er</sup> décembre ne diffère pas, dans ses origines, de celui qui pousse d'autres catégories de Français, plus exposés encore aux difficultés économiques, à exprimer leur « ras-le-bol ». En l'espèce, c'est une manifestation de plus de l'échec de la politique UMP. Pour les entreprises, cette politique menée sous l'influence directe de l'Union européenne s'est concrètement traduite par une explosion des normes, une complexité du droit et surtout une déprime économique générale qui assèche les carnets de commande et bride l'accès au crédit indispensable tant pour le développement que pour la trésorerie. Au sein de ce mouvement, il convient par ailleurs de distinguer les revendications légitimes des petits patrons et de leurs salariés, de celles du grand patronat qui, en réalité, est bien le seul à tirer profit de la complexité d'un système qu'il a contribué à mettre en place.*

- **Un mouvement, deux mondes :**

Les organisations patronales ont appelé à manifester cette semaine pour dénoncer l'alourdissement continu sous l'UMP comme sous le PS des impôts et des charges sociales sur les entreprises. Ce mouvement d'apparence unitaire mêle aussi bien le peuple des entrepreneurs de TPE, les chefs de PME et le grand patronat : **il cache des fractures qui sont très problématiques à l'équilibre de notre tissu économique.**

Ces fractures apparaissent notamment dans la gestion quotidienne des règles, normes et contraintes diverses qui accablent le monde de l'entreprise. La complexité du droit, renforcé par un nombre toujours plus important de normes imposées par l'Union européenne, est un véritable cauchemar administratif pour les entreprises.

Ceci est plus particulièrement vrai pour les petites et très petites entreprises qui ne disposent pas des moyens nécessaires pour y faire face, sans gêner leur activité (absence de services internes pour la comptabilité, les affaires juridiques ou financiers). Incapables de pratiquer l'optimisation fiscale des grands groupes, les petits entrepreneurs, et donc indirectement leurs éventuels salariés, prennent de plein fouet l'aggravation des impôts et des charges.

Les PME et les entreprises de taille intermédiaire disposent, elles, d'un service du personnel voire d'une DRH et d'une direction financière pour traiter cette complexité et cette lourdeur administrative, qui viennent majorer leurs frais de gestion. Cependant elles restent trop souvent, en France, sous la coupe de grands groupes donneurs d'ordre, en position de sous-traitant ou de fournisseur. Les marges de manœuvre qu'elles pourraient espérer regagner par une réduction de la pression fiscale et sociale sont ainsi accaparées par ces grands groupes, comme on l'a déjà vu avec le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) dont le montant est capté telle une rente par les donneurs d'ordre.

Les grands groupes enfin, et leurs holdings, captent structurellement les marges au détriment des filiales et des sous-traitants, quand ils ne délocalisent pas directement les profits en jouant sur les prix de cession interne et en profitant de l'évasion fiscale facilitée par l'Union européenne (cf. scandale Luxleak). Les plus grandes entreprises parviennent ainsi à minorer artificiellement leur bénéfice fiscal en France (par un transfert d'assiette fiscale) et à échapper en partie à l'impôt sur les sociétés. Elles utilisent aussi à plein les multiples règles permettant d'amoindrir leurs impôts (amortissement, report à nouveau de pertes, fiscalité de groupe, etc).

- **Le « compte pénibilité » :**

« Le compte pénibilité » est l'un des points majeurs de la contestation patronale.

Dans l'idée, le « compte pénibilité » n'est pas en soi une mauvaise mesure. Il s'agit de convertir en avantages sociaux (points retraite, formation professionnelle pour la reconversion, réduction du temps de travail en fonction de l'âge) la pénibilité de certaines tâches au travail, de fait reconnues comme telles.

En revanche sa mise en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 est beaucoup plus contestable. Véritable usine à gaz, son application dans les entreprises s'annonce très compliquée, en particulier pour les petits patrons qui seront désormais contraints à un décompte ubuesque des charges de travail sur chacun de leurs salariés, jour après jour, et sous la pression de nouveaux contrôles.

**Le Front National plaide en conséquence pour une reconnaissance de la pénibilité au travail dès le départ, avec une revalorisation salariale prévue à l'avance dans le contrat de travail, ou par l'intermédiaire d'un avenant à celui-ci. Cette mesure aurait l'avantage d'être immédiatement bénéfique pour le salarié, y compris et surtout en matière de pouvoir d'achat (à la différence de points retraite imperceptibles dans le temps), et facile à mettre en œuvre pour l'entreprise.**

- **Les propositions du Front National :**

L'échec du Pacte de responsabilité, de l'aveu même de Monsieur Macron, s'explique en grande partie par cette politique aveugle de soumission à l'Union européenne. Baisser les charges des entreprises c'est bien, mais si la demande reste atone du fait d'un environnement économique déprimé, d'un euro inadapté et d'une concurrence déloyale organisée, alors les entreprises n'ayant pas de charges de travail supplémentaires n'ont aucune raison d'embaucher.

Au regard des revendications multiples de ce « mouvement social patronal », le Front National fait un certain nombre de propositions pour soulager les entreprises et desserrer le carcan administratif qui les étouffe :

- Mettre un terme à la complexité du droit touchant l'activité et le fonctionnement des entreprises (les petites ne peuvent pas suivre, les grandes si).

- Régler les problèmes de trésorerie consécutifs aux lenteurs et blocages des assurances en matière de remboursement, ainsi que la mauvaise volonté des banques à concéder des prêts et autres crédits (trésorerie).

- Mettre en œuvre une politique complète de patriotisme économique, dont les TPE/PME seraient de fait les premières bénéficiaires : loi "Acheteons français" pour la commande publique, priorité d'accès aux marchés publics (collectivités, Etat), Etat stratège réorientant capitaux et énergies vers les besoins de demain, etc.

- Impôt sur les sociétés progressif. **Selon une étude de 2011 du ministère de l'économie, le taux d'imposition implicite des entreprises (au sens de l'IS) variait en 2007 de 19% pour les plus grandes entreprises (au moins 5000 salariés) à 39% pour les PME de 10 à 249 salariés.** Déjà, en 2009, le Conseil des prélèvements obligatoires (instance d'expertise liée à la Cour des Comptes) dénonçait les pratiques d'optimisation fiscale des grandes entreprises et les écarts entre les taux d'imposition implicite des entreprises de plus de 2000 salariés (13%) et des entreprises de moins de 20 salariés (30%).

Cette préférence structurelle pour les grosses entreprises au détriment des moyennes et des petites se retrouve dans l'ensemble de notre cadre légal. La complexité du droit du travail dessert d'abord les TPE/PME, là où les grandes entreprises arrivent à s'en accommoder. **La lourdeur des règles peut même être considérée comme un avantage compétitif permanent qui joue contre le tissu des TPE/PME et qui favorise la cartellisation de l'économie et l'épanouissement d'une oligarchie financière.**

Auteur : Joffrey Bollée